



## PRÉFÈTE DE LA SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chambéry, le 9 juillet 2026

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **Sécheresse en Savoie : renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau sur les secteurs du lac du Bourget (Chambéry) et du Chéran**

**La canicule exceptionnelle de ces dernières semaines a entraîné une baisse rapide des ressources en eau et une élévation de la température des cours d'eau et des lacs. Les quelques orages intervenus en montagne n'ont pas permis de compenser cette baisse. Certains secteurs de l'Ouest du département nécessitent donc le renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau.**

Les températures de ces dernières semaines, historiquement élevées pour un mois de juin, ont entraîné une évaporation massive. Les sols se sont fortement asséchés et la plupart des cours d'eau et des nappes de plaine et des pré-Alpes (Bauges, Chartreuse) ont vu leurs niveaux chuter. Parallèlement, les températures des cours d'eau ont augmenté de manière significative, dépassant parfois les 20 degrés en montagne, mettant à mal certaines espèces sensibles, dont la truite.

Au global, le niveau de sécheresse constaté sur l'Ouest du département se rapproche de celui observé en 2022, qui constitue la sécheresse de référence de ces dernières années.

Dans les zones plus montagneuses à l'Est du département, les débits des cours d'eau et des sources, bien qu'élevés grâce à la fonte de la neige, sont cependant inférieurs aux normales de saison. De plus, les stocks de neige restants sont très inférieurs à la normale pour un début juillet. Ils sont même quasiment inexistantes sous 3 000 m sur la plupart des massifs. De fait, les débits des ressources dépendant de la fonte ont commencé à baisser depuis quelques semaines, et cette tendance devrait s'accélérer très fortement au cours du mois de juillet, laissant craindre une dégradation rapide de la situation en montagne.

Les prévisions météorologiques annoncent le maintien de fortes chaleurs à court terme, avec peu de précipitations attendues. La dégradation des milieux aquatiques va donc se poursuivre.

Dès lors, l'arrêté préfectoral signé aujourd'hui acte le renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau (niveau d'Alerte renforcée) sur les secteurs suivants :

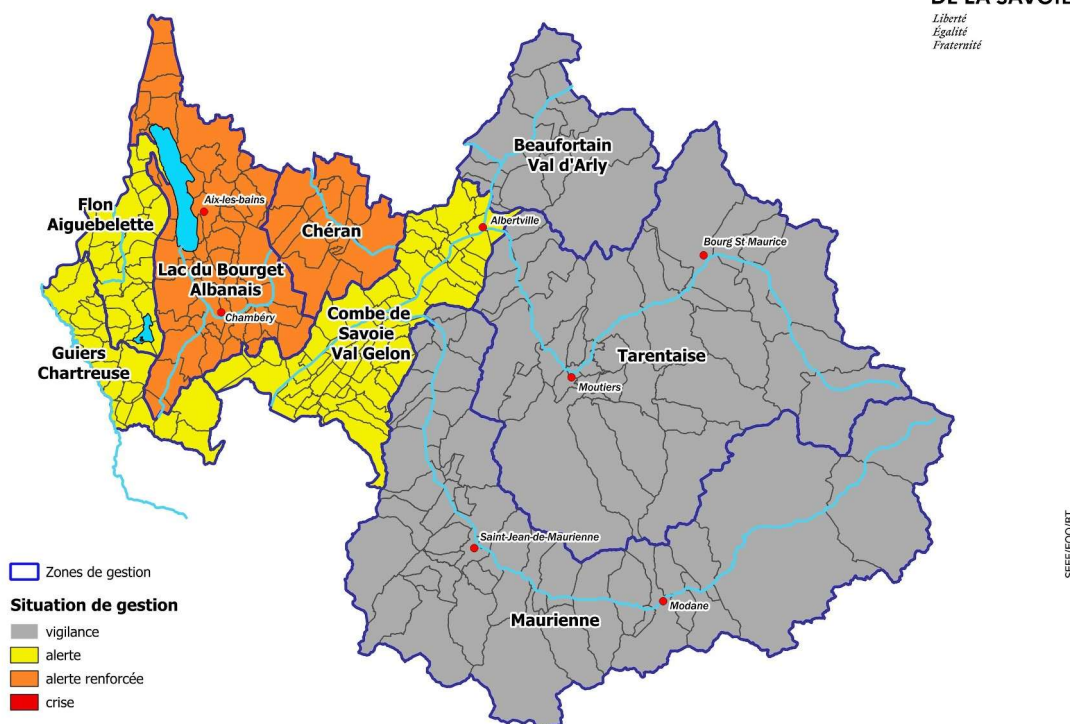
- Lac du Bourget – Albanais ;
- Chéran, en cohérence avec le département de la Haute-Savoie.

Les mesures de restriction en vigueur depuis le 23 juin (niveau Alerte) sont prolongées sur les secteurs suivants :

- Le Flon – Aiguebelette ;
- Guiers – Chartreuse ;
- Combe de Savoie.

#### **Préfecture de la Savoie**

Service de la communication interministérielle  
Mail : [pref-presse@savoie.gouv.fr](mailto:pref-presse@savoie.gouv.fr)



## Des mesures de gestion et limitation des usages pour préserver la ressource en eau

Les mesures de restriction sont définies dans l'arrêté-cadre sécheresse départemental en date du 7 juin 2023. Pour les secteurs basculant en Alerte renforcée, le renforcement des mesures de restriction comprend notamment :

- l'interdiction des prélèvements directs dans les cours d'eau ou dans les ressources souterraines (nappes, sources) pour des usages domestiques ;
- l'interdiction de l'arrosage des pelouses et des massifs fleuris ;
- l'interdiction de l'arrosage des jardins potagers, des stades et espaces sportifs, dont les golfs, entre 8 h et 20 h.
- l'interdiction de l'irrigation agricole par aspersion entre 9 h et 20 h, ainsi que l'interdiction de remplissage des retenues et plans d'eau.
- l'interdiction de lavage des véhicules, hors station de lavage professionnelle, de vidange et remplissage complets des piscines privées à usage unifamilial, de fonctionnement des fontaines en circuit ouvert ;
- l'interdiction de nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par des professionnels ou des collectivités pour raisons sanitaires ou de sécurité ;

Le détail des mesures figure dans l'arrêté préfectoral n°2026-0938 correspondant. Les dispositions de cet arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 31 août 2026.

Pour plus d'informations sur la gestion de la sécheresse en Savoie et le suivi de la situation, vous pouvez consulter :

- le site national de référence [VigiEau](https://www.vigi-eau.fr)
- le site internet des [services de l'État en Savoie](https://www.savoie.gouv.fr)

## Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle  
Mail : [pref-presse@savoie.gouv.fr](mailto:pref-presse@savoie.gouv.fr)

Compte tenu de la sécheresse des sols pouvant être localement sévère, il est également demandé la plus grande vigilance dans le cadre de travaux, notamment agricoles et forestiers, pour éviter tout départ de feux.



Le Chéran à la Compote  
Crédits photo : Hervé Ferroud-Plattet